

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 26 octobre 2021. La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 octobre 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Robert Bilodeau	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-314**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté et en y ajoutant les points suivants :

- 7.1.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;
- 7.5 Constitution d'un comité d'investissement;
- 10.1 Affichage – Poste de conseillère ou conseiller en développement local;
- 10.2 Ouverture de poste – Conseillère ou conseiller en stratégies de développement et croissance/Accès entreprise Québec.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-315**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 11 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-316**

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	258,70 \$
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	301,82
Canopée Médias	6 898,50
Les Conseillers Trigone inc.	3 076,86
Fédération québécoise des municipalités	1 311,10
Trium Médias inc.	1 105,83
Mégaburo inc.	447,12
Purolator	5,99
Vision Informatik inc.	48,87
Pharmacie Uniprix Daniel Guay	144,83
<b>Total fonds MRC</b>	<b><u>13 599,62 \$</u></b>
Fonds d'information sur le territoire	5,00 \$
SIGNIS inc.	1 254,09
<b>Total fonds TNO</b>	<b><u>1 259,09 \$</u></b>
Ferlac Roberval inc.	20,89 \$
Jean Dumas Ford	768,56
Municipalité de Lac-Bouchette	5 156,00
LCR Vêtements et Chaussures inc.	383,50
<b>Total fonds villégiature</b>	<b><u>6 328,95 \$</u></b>
9077-0173 Québec inc.	<u>2 687,55 \$</u>
<b>Total fonds TPI</b>	<b><u>2 687,55 \$</u></b>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	514,90 \$
<b>Total fonds FLI</b>	<b><u>514,90 \$</u></b>
<b>Total des fonds</b>	<b><u><u>24 390,11 \$</u></u></b>

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-317**

Sujet : Décompte progressif n° 4 – Aménagement de voies cyclables/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu les travaux d'aménagement amorcés d'une nouvelle section de piste cyclable à Saint-Gédéon, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2021-090;

Attendu que le surveillant de chantier Mageco LMG a remis le décompte progressif n° 4 dans lequel il demande un paiement de 30 016,00 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 20 octobre 2021, tel qu'approuvé par Mageco LMG;

Attendu que la retenue de 50 000 \$ appliquée au montant des passerelles sur pieux avec platelage de bois et celle de 28 200 \$ appliquée au montant de l'enrobé bitumineux sont conservées dans le cadre du présent décompte;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 4, d'une somme de 30 016,00 \$ taxes incluses à Excavation G. Larouche inc., et ce, selon la recommandation de Mageco LMG.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-318**

Sujet : Adoption de la politique territoriale aînée et du plan d'action local  
Municipalité amie des aînés

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés le 28 janvier 2020;

Attendu qu'en collaboration avec les neuf comités locaux et le comité de pilotage (Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy) auquel siégeait M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, élue représentant les dossiers aînés, la MRC a coordonné les travaux à réaliser dans le cadre de la mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) (Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux), et ce, pour l'ensemble des neuf municipalités situées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que chaque conseil municipal a pris connaissance de la politique territoriale et a entériné son plan d'action local Municipalité amie des aînés de sa municipalité;

Attendu qu'il est recommandé au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy :

- D'adopter la politique territoriale aînée et son plan d'action MADA 2022-2025;
- D'autoriser son dépôt et la reddition de comptes finale au ministère de la Santé et des Services sociaux, comme indiqué dans l'entente signée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- De s'engager à mettre en place un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action, lequel sera composé d'au moins deux représentants aînés et d'un élu responsable du dossier des aînés;
  - Mandater la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy comme mandataire (comité de suivi) de la mise en œuvre;
  - S'engager à nommer un élu représentant le dossier aîné dès que possible;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'adopter la politique territoriale Municipalité amie des aînés de la MRC du Domaine-du-Roy 2022-2025 et les neuf plans d'action.
- D'autoriser son dépôt et la reddition de comptes finale au ministère de la Santé et des Services sociaux, comme indiqué dans l'entente signée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- De s'engager à mettre en place un comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action, lequel sera composé d'au moins deux représentants aînés et d'un élu responsable du dossier des aînés.
- De mandater à cet effet la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy comme mandataire de la mise en œuvre.

Point n° 7.1.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-319**

Sujet : Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

Attendu l'adoption de la politique territoriale aînée et de son plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2025 et l'autorisation de son dépôt et de la reddition de comptes finale au ministère de la Santé et des Services sociaux, comme indiqué dans l'entente signée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – volet 2 dont l'aide financière peut représenter 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet, soit un total de 75 000 \$ sur trente-six mois;

Attendu qu'il est recommandé au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 75 000 \$ sur trente-six mois dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action territorial et des plans d'action locaux MADA sur le territoire;

Attendu que le budget du projet sur trois ans est estimé à 225 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser le dépôt d'une demande collective d'aide financière de 75 000 \$ sur trente-six mois dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action territorial et locaux Municipalité amie des aînés sur le territoire.
- D'autoriser que la MRC du Domaine-du-Roy coordonne la mise en œuvre et le suivi du plan d'action territorial et des plans d'action locaux Municipalité amie des aînés, et ce, pour chacune des neuf municipalités du territoire, soit Saint-André, Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette, Chambord, Roberval, Sainte-Hedwidge, Saint-Prime, Saint-Félicien et La Doré.
- D'autoriser le directeur général à signer les documents pour le suivi de la demande d'aide financière, la convention d'aide financière et la reddition de comptes, le cas échéant.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-320**

Sujet : Système alimentaire durable – Octroi d'un mandat

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie souhaite repositionner la démarche du système alimentaire durable dans le cadre des initiatives territoriales et régionales;

Attendu l'offre de services d'Agéco qui s'élève à 15 821 \$ incluant les taxes applicables;

Attendu le budget proposé :

Système alimentaire (résiduel, montant dédié) :	12 599,75 \$
FDT / résiduel au 31 mars 2020 :	2 294,00 \$
Budget MRC :	<u>927,87 \$</u>
	<b><u>15 821,62 \$</u></b>

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De confier à Agéco le mandat de repositionnement de la démarche du système alimentaire durable dans le cadre des initiatives territoriales et régionales, et ce, d'une somme de 15 821 \$.
- D'accorder une aide financière de 3 221,87 \$.

Que la somme de 2 294 \$ provienne du résiduel du Fonds de développement des territoires au 31 mars 2021 et que la somme de 927,87 \$ provienne du budget MRC.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-321**

Sujet : Portes ouvertes sur le Lac – Autorisation de décaissement

Attendu la contribution financière annuelle à verser à Portes ouvertes sur Lac comme prévu au budget 2021;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Robert Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de la contribution financière annuelle à verser à Portes ouvertes sur Lac comme prévu au budget 2021, et ce, d'une somme de 45 000 \$.

Que la somme provienne des fonds ci-dessous :

- 37 500 \$ Fonds régions et ruralité 2021;
- 7 500 \$ budget MRC.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-322**

Sujet : Programme d'amélioration de l'expérience client du secteur touristique

Attendu le Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme lancé en vertu de la résolution n° 2020-282 adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le comité d'analyse du CLD Domaine-du-Roy a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Bilodeau, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme :

**Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme**  
**Amélioration de l'expérience « lac Saint-Jean »**

1. Auberge Lac-Saint-Jean : équipements nautiques (kayaks, planches à pagaie) :	5 000 \$
2. Golf Saint-Prime-sur-le-Lac-Saint-Jean : déplacement d'un trou et d'un départ sur le bord du lac – vue panoramique	5 000 \$
	<u>10 000 \$</u>

**Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme**  
**Amélioration de l'expérience « famille »**

3. Village historique de Val-Jalbert : équipements hivernaux pour enfants (luges, casques, etc.) :	5 000 \$
	<u>5 000 \$</u>

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-323**

Sujet : Constitution d'un comité d'investissement

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2021-184 visant à intégrer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le développement économique à l'intérieur de la MRC Domaine-du-Roy;

Attendu que le processus d'intégration actuellement en cours prévoit la constitution d'un comité d'investissement qui aura le mandat d'analyser les demandes d'aide financière en lien avec l'octroi de contribution remboursable et non remboursable;

Attendu l'importance d'avoir des mécanismes d'analyse et d'octroi des financements confidentiels et exempts d'intervention politique;

Attendu que le conseil de la MRC doit convenir des paramètres de fonctionnement du comité;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la constitution du comité d'investissement qui relèvera directement du comité de développement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que le mandat et les paramètres de fonctionnement du comité d'investissement sont les suivants :

- Analyser toutes les demandes d'aide financière remboursables et non remboursables qui seront adressées au Service du développement de la MRC;
- Le comité sera décisionnel relativement aux demandes d'aide financière de 25 000 \$ et moins;
- Le comité aura un pouvoir de recommandation auprès du comité de développement pour les demandes d'aide financière de 25 000 \$ et plus.

Qu'un rapport non nominatif des aides financières accordées devra être déposé au conseil de la MRC, minimalement trois fois par année.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-324**

Sujet : Affichage – Poste de conseillère ou conseiller en développement local

Attendu que le poste actuellement laissé vacant en lien avec le déploiement du plan d'action des saines habitudes de vie et du système alimentaire durable;

Attendu la nouvelle description de poste présenté au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy en lien avec l'embauche d'un conseiller en développement local, qui aura pour mandat :

- D'assurer le déploiement du plan d'action des saines habitudes de vie, et ce, selon le cas du système alimentaire durable;
- D'agir à titre de personne-ressource auprès d'un regroupement de municipalités locales de la MRC afin de leur offrir une aide technique et professionnelle dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de leur plan d'action en développement;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'affichage du poste de conseillère ou conseiller en développement local, et ce, en lien avec le déploiement du plan d'action des saines habitudes de vie et du système alimentaire durable.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-325**

Sujet : Ouverture de poste – Conseillère ou conseiller en stratégies de développement et croissance/Accès entreprise Québec

Attendu l'entente signée entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le déploiement du réseau Accès entreprise Québec sur son territoire pour 2020-2021 à 2024-2025;

Attendu que dans le cadre du déploiement de cette entente il est prévu l'embauche d'un minimum de deux ressources à temps plein visant à bonifier les services d'accompagnement offerts aux entreprises;

Attendu que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

Attendu l'affichage du poste de conseillère ou conseiller en stratégies de développement et croissance présenté au conseil de la MRC;

Attendu que la MRC récupèrera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la responsabilité du déploiement de cette entente qu'elle a confié au CLD Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, dans le cadre du réseau Accès entreprise Québec, l'affichage du poste de conseillère ou conseiller en stratégies de développement et croissance.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-326**

Sujet : Autorisation de paiement – Politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé

Attendu qu'en 2015, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place une politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé;

Attendu que les municipalités locales ont réalisé des projets utilisant les sommes leur étant réservées, dans le cadre de cette politique;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Bilodeau, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement aux municipalités locales,

sur réception des pièces justificatives, des sommes réservées dans le cadre de la politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé 2021, et ce, pour un montant disponible de 9 275 \$.

Point n° 17 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-327**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, la séance est levée.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général